

Bretagne, Morbihan, Carnac, Kérabus

Diagnostic archéologique au nord des alignements du Ménec

sous la direction de

Sandra Sicard

Inrap Grand Ouest

Janvier 2022

Rapport final d'opération
Diagnostic archéologique

Code INSEE
56034

Nr site
—

Entité archéologique

Arrêté de prescription
2021-119

Système d'information
Lambert93

Code Inrap
D137 987

Bretagne, Morbihan, Carnac, Kérabus

Diagnostic archéologique au nord des alignements du Ménec

sous la direction de

Sandra Sicard

par

Sandra Sicard

avec la collaboration de

Hervé Morzadec
Philippe Boulinguez

Inrap Grand Ouest

37 rue du Bignon
CS 67737
35577 Cesson-Sévigné

Janvier 2022

Sommaire

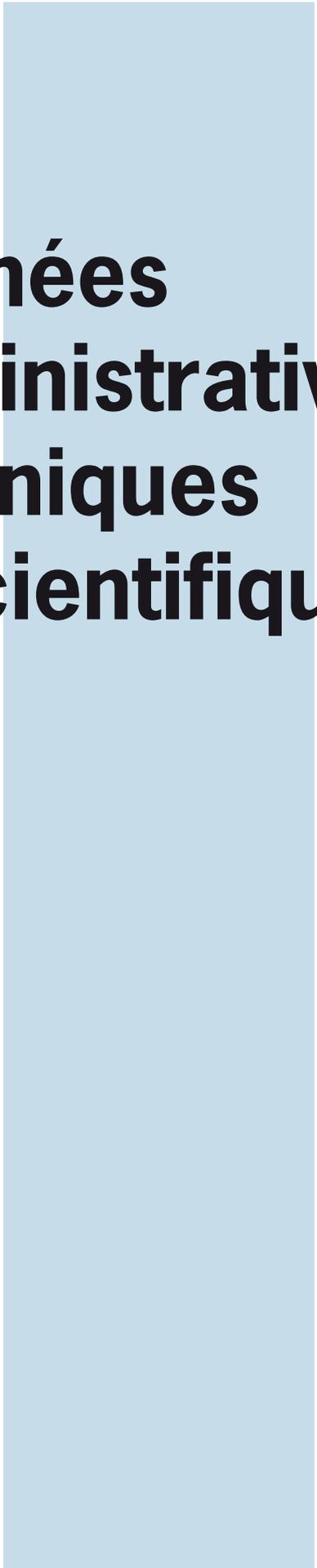
6	Fiche signalétique
7	Mots-clefs des thesaurus
8	Intervenants
10	Notice scientifique
10	Etat du site
11	Localisation de l'opération
12	Cadastre
13	Arrêté de prescription
19	Projet d'intervention
21	Arrêté de désignation

Résultats

25	1. Le cadre de l'opération
25	1.1 Circonstance de l'opération
25	1.2 Cadre géographique et topographique général
26	1.3 Cadre géologique
28	1.4 Contexte archéologique
31	1.5 Stratégie et méthodes mises en œuvre
33	2. Présentation des données archéologiques
33	2.1 Description par tranchée
33	2.1.1 La tranchée 3
34	2.1.2 La tranchée 8
36	2.1.3 La tranchée 10
39	2.1.4 La tranchée 11
41	2.1.5 Des blocs erratiques dans le bois
43	2.2 Le mobilier archéologique
43	2.2.1 Le mobilier céramique
43	2.2.2 Le mobilier lithique
44	3. Conclusion
45	Bibliographie
46	Table des illustrations

Inventaires techniques

48	Inventaire des faits
48	Inventaire du mobilier céramique
48	Inventaire du mobilier lithique



I. Données administratives, techniques et scientifiques

Conditions d'utilisation des documents

Les rapports d'opération archéologique (diagnostic, fouille, document final de synthèse, sondage, sauvetage...) sont des documents administratifs communicables au public, en application de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 modifiée et portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public. L'accès à ces documents administratifs s'exerce auprès des administrations qui les ont élaborés ou qui les détiennent, au choix du demandeur et dans la limite de leurs conditions d'accueil. La mise en ligne des rapports **par le SRA Bretagne** a pour objectif de faciliter cette consultation.

La consultation et l'utilisation de ces rapports s'effectuent dans le respect des dispositions du code de la propriété intellectuelle relatives aux droits des auteurs. Notamment en application de l'article L.122-5 du code de la propriété intellectuelle, cela implique que :

- 1) les prises de notes et les copies ou autres formes de reproduction sont autorisées dans la mesure où elles sont strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective;
- 2) toute reproduction du texte, accompagnée ou non de photographies, cartes ou schémas, n'est possible que dans le cadre de courtes citations qui doivent être justifiées, par exemple par le caractère scientifique de l'œuvre à laquelle elles sont incorporées, et sous réserve de l'indication claire du nom de l'auteur et de la source (références exactes et complètes de l'auteur, de son organisme d'appartenance et du rapport);
- 3) la représentation ou la reproduction d'extraits est possible à des fins exclusives d'illustration dans le cadre de l'enseignement et de la recherche, dès lors que le public auquel elle est destinée est majoritairement composé d'élèves, d'étudiants, d'enseignants ou de chercheurs directement concernés, et que son utilisation ne donne lieu à aucune exploitation commerciale.

Le non-respect de ces règles constitue le délit de contrefaçon prévu et sanctionné par les articles L.335-2, L.335-3 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

Renseignement :

DRAC Bretagne : <http://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Bretagne>

Service Régional de l'Archéologie - Centre de documentation archéologique

Campus universitaire de Beaulieu - Avenue Charles Foulon - 35700 Rennes

Fiche signalétique

Localisation

Région
Bretagne

Département
Morbihan

Commune
Carnac

Adresse ou lieu-dit
Kérabus

Codes

code INSEE
56 034

Numéro de dossier Patriarche
—

Numéro de l'entité archéologique

Coordonnées géographiques et altimétriques selon le système national de référence

x (L93) : 243639.1
y (L93) : 6739241.8
z (L93) : 18 m NGF

Références cadastrales

Commune
Carnac

Année

Section(s) et parcelle(s)
Section BM, parcelle 327

Statut du terrain au regard des législations sur le patrimoine et l'environnement

Propriétaire du terrain
Ville de Carnac

Références de l'opération

Numéro de l'arrêté de prescription
2021-119

Numéro de l'arrêté de désignation
du responsable
2021-442

Référence du projet Inrap
D 137 987

Maître d'ouvrage des travaux d'aménagement
Ville de Carnac

Nature de l'aménagement
Aménagements d'une zone de
camping-cars

Opérateur d'archéologie
Inrap Grand-Ouest

Responsable scientifique de l'opération

Sandra Sicard, Inrap

Organisme de rattachement

Inrap Grand Ouest
37, rue du Bignon
35 577 Cesson-Sévigné cedex
grand-ouest@inrap.fr
Tél : 02 23 36 00 40
Fax : 02 23 36 00 50 coordination

Dates d'intervention sur le terrain

diagnostic
du 18/01 au 21/01/2022

post-fouille
Janvier 2022

Emprise diagnostic

Emprise prescrite
23 576 m² (totale), 6542m² (accessible)

Emprise diagnostiquée
794 m²

Ratio
12.14 % de la surface accessible
3.4% de la surface prescrite

Mots-clés des thesaurus

Chronologie

- Paléolithique**
- Inférieur
 - Moyen
 - Supérieur
 - Mésolithique
- Néolithique**
- Ancien
 - Moyen
 - Récent
- Chalcolithique**
- Protohistoire**
- Âge du Bronze**
- Ancien
 - Moyen
 - Récent
- Âge du Fer**
- Hallstatt (premier Âge du Fer)
 - La Tène (second Âge du Fer)
- Antiquité romaine (gallo-romain)**
- République romaine
 - Empire romain
 - Haut-Empire (jusqu'en 284)
 - Bas-Empire (de 285 à 476)
- Epoque médiévale**
- haut Moyen Âge
 - Moyen Âge
 - bas Moyen Âge
- Temps modernes**
- Epoque contemporaine**
- Ere industrielle

Sujets et thèmes

- Edifice public
- Edifice religieux
- Edifice militaire
- Bâtiment
- Structure funéraire
- Voirie
- Hydraulique
- Habitat rural
- Villa
- Bâtiment agricole
- Structure agraire
- Urbanisme
- Maison
- Structure urbaine
- Four
- Fosse
- Fosse parcellaire
- Sépulture
- Grotte
- Abri
- Mégalithe
- Artisanat
- Argile : atelier
- Atelier
- ...

Mobilier

- nb
- Industrie lithique
 - Industrie osseuse
 - Céramique
 - Restes
 - Végétaux
 - Faune
 - Flore
 - Objet métallique
 - Arme
 - Outil
 - Parure
 - Habillement
 - Trésor
 - Monnaie
 - Verre
 - Mosaïque
 - Peinture
 - Sculpture
 - Inscription
 - Stèles

Etudes annexes

- Géologie
- Datation
- Paléontologie
- Zoologie
- Botanique
- Palynologie
- Macrorestes
- An. de céramique
- An. de métaux
- Aca. des données
- Numismatique
- Conservation
- Restauration

Intervenants

Intervenants scientifiques

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Yves Menez, SRA	Conservateur régional	Prescription et contrôle scientifique
Christine Boujot, SRA	Ingénieur de recherche	Contrôle scientifique
Michel-Alain Baillieu, Inrap	Adjoint scientifique et technique	Mise en place et suivi de l'opération
Sandra Sicard, Inrap	Responsable d'Opération	Responsable scientifique

Intervenants administratifs

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Yves Menez, SRA	Conservateur régional	Prescription et contrôle scientifique
Christine Boujot, SRA	Ingénieur de recherche	Contrôle scientifique
Claude Le Potier, Inrap	Directeur interrégional GO	Mise en place et suivi de l'opération
Arnaud Dumas, Inrap	Administrateur	Mise en place et suivi de l'opération
Michel-Alain Baillieu, Inrap	Adjoint scientifique et technique	Mise en place et suivi de l'opération
Thomas Arnoux, Inrap	Assistant AST	Mise en place et suivi de l'opération
Elodie Craspay, Inrap	Assistante opérationnelle	Mise en place et suivi de l'opération
Laurent Aubry	Logisticien	Mise en place et suivi de l'opération
Isabelle Giron-Audeoud, Inrap	Ingénieur sécurité	Mise en place et suivi de l'opération
Nathalie Ruaud, Inrap	Gestionnaire de centre	Mise en place et suivi de l'opération

Intervenants technique

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Entreprise Charier	Entreprise de terrassement	Ouverture des tranchées de sondages

Équipe de fouille

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Fonction	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Sandra Sicard, Inrap	Responsable d'opération	Réalisation de l'opération
Hervé Morzadec, Inrap	Travaux de terrain	Technicien
Philippe Boulinguez, Inrap	Topographe	Relevés et plans

Équipe de post-fouille

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Fonction	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Sandra Sicard, Inrap	Responsable d'opération	Responsable scientifique
Philippe Boulinguez	Topographe	Topographie

Notice scientifique

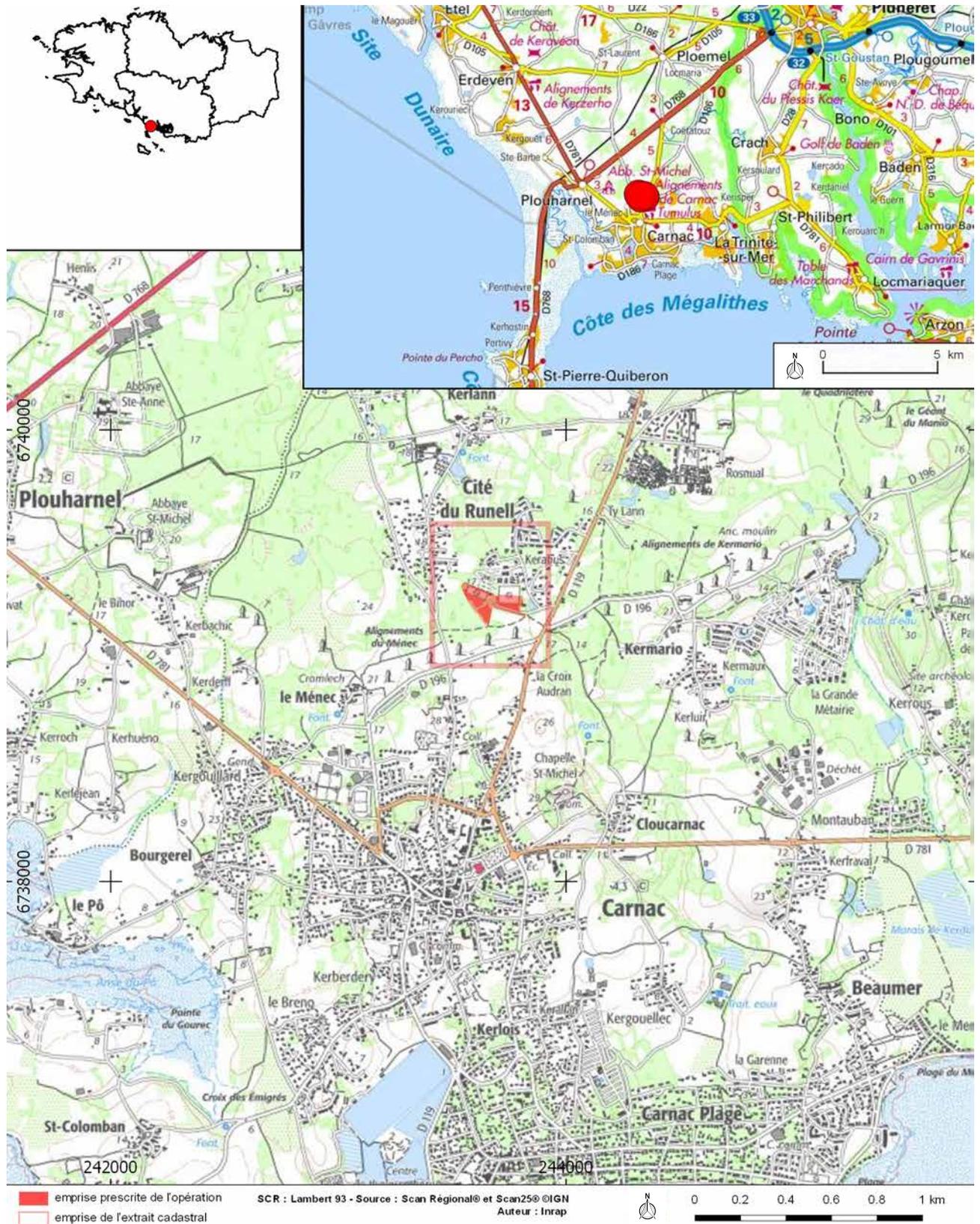
Etat du site

Le diagnostic réalisé au lieu-dit Kérabus sur la commune de Carnac a permis de mettre en évidence plusieurs blocs mégalithiques ainsi qu'une fosse empierrée dans la tranchée 10, sur une surface de 70 m². Ces blocs sont couchés et recouverts par la terre végétale. La proximité des alignements du Ménec permet d'envisager plusieurs fonctions à ces aménagements : menhirs et fosses de calage ou d'autres aménagements périphériques complémentaires aux alignements. La tranchée 11 a également livré quelques blocs moins imposants associés à quelques rares fragments de céramique.

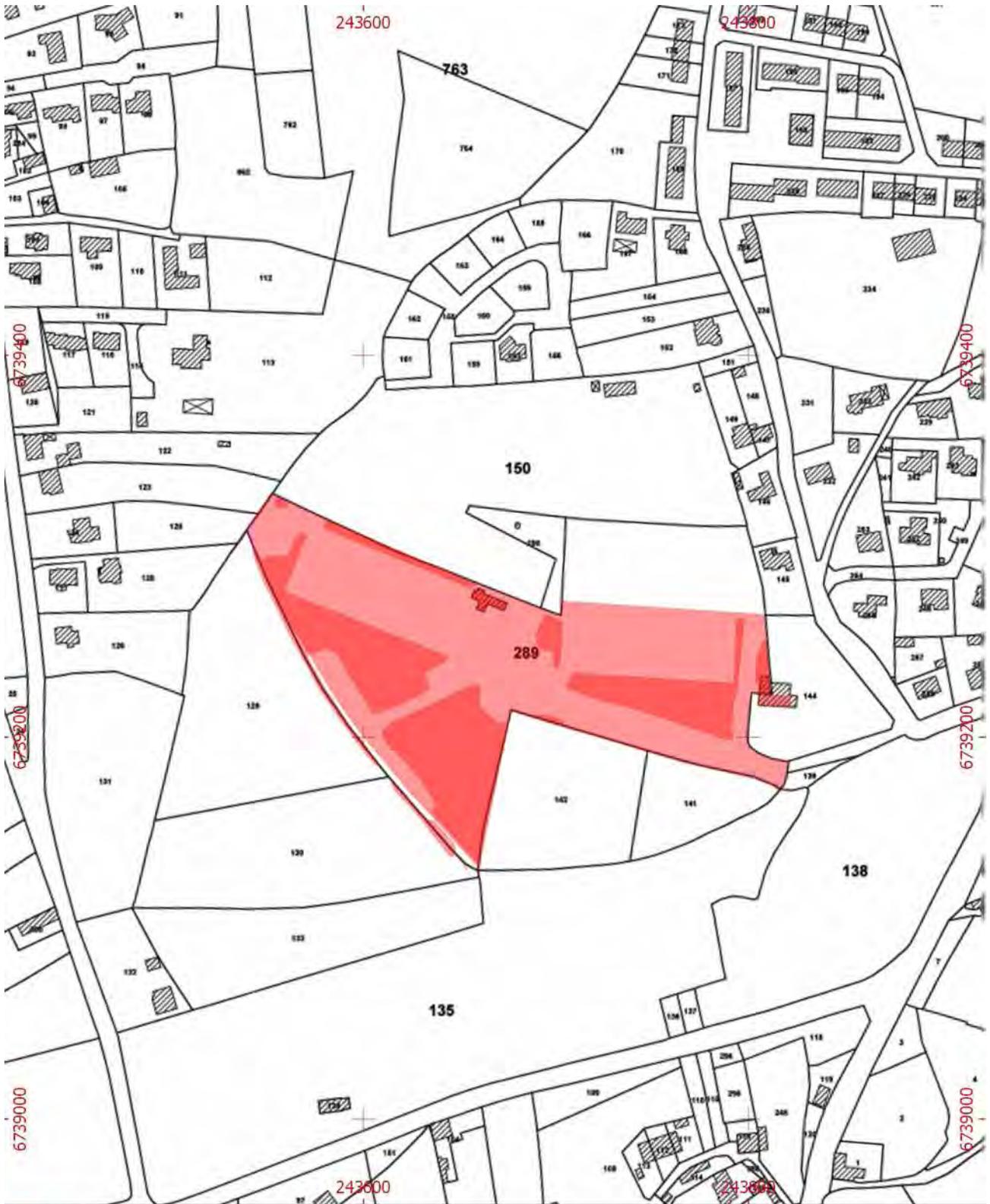
Dans le bois existant sur l'emprise, une prospection succincte a révélé la présence de plusieurs grands blocs de granite. Leur position, sur un même axe, le long de la clôture méridionale de l'emprise permet de supposer que la majorité d'entre eux a été déplacée et repoussée en limite de propriété, cela d'autant plus certainement que l'axe selon lequel ils sont disposés est très discordant avec celui des lignes de menhirs du Ménec.

Les tranchées ont toutes fait l'objet d'un rebouchage simple. Seuls les morceaux de l'enrobé des anciens terrain de tennis ont été laissés en tas au bord des tranchées à la demande de la mairie. Les blocs découverts dans les tranchées 10 et 11 ont été recouverts d'une bâche avant rebouchage afin de faciliter un éventuel redécapage.

Localisation de l'opération



Cadastre



Arrêté de prescription



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BRETAGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service régional
de l'archéologie

Affaire suivie par
Christine BOUJOT
Poste : 02 99 84 59 00
christine.boujot@culture.gouv.fr
Réf. : 2021/CB/VC/153

COURRIER REÇU LI

16 MARS 2021

INRAP

**Direction Régionale
des Affaires Culturelles**

Rennes, le 10 mars 2021

Monsieur le Directeur interrégional
INRAP Grand-Ouest
37 rue du Bignon
CS 67737
35577 CESSON SEVIGNE cedex

D137 987

Objet : prescription de diagnostic archéologique
Réf : CARNAC(56)
Kérabus

PJ : arrêté n° 2021-119

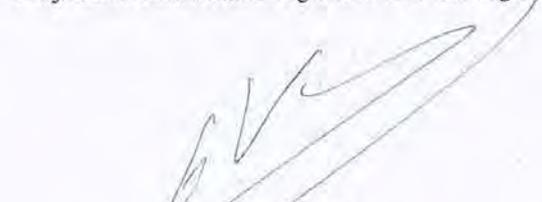
Je vous prie de trouver ci-joint l'arrêté portant prescription de diagnostic archéologique relatif à l'opération rappelée ci-dessus en référence.

Les coordonnées du maître d'ouvrage de l'opération sont :

Commune de Carnac
Place de la Chapelle -BP 80
56341 CARNAC

Le Département du Morbihan ayant un service archéologique habilité dispose d'un délai de quatorze jours pour faire connaître sa décision de réaliser le diagnostic. En conséquence, la présente notification ne vaut pas attribution du diagnostic archéologique.

Pour le Préfet de la région Bretagne
et par subdélégation,
l'adjoint du Conservateur régional de l'archéologie


Olivier KAYSER



COURRIER REÇU LE
16 MARS 2021
INRAP 03

Direction régionale
des affaires culturelles

Arrêté n° 2021-119 du 10 mars 2021

Service régional de
l'archéologie

ARRÊTÉ n° 2021-119 portant prescription de diagnostic archéologique

**Le Préfet de la région Bretagne
Préfet d'Ille-et-Vilaine**

VU le code du patrimoine, notamment son livre V ;

VU l'arrêté du 16 septembre 2004 portant définition des normes d'identification, d'inventaire, de classement et de conditionnement de la documentation scientifique et du mobilier issu des diagnostics et des fouilles archéologiques ;

VU l'arrêté du 27 septembre 2004 portant définition des normes de contenu et de présentation des rapports d'opérations archéologiques ;

VU le décret du 28 octobre 2020 nommant M. Emmanuel BERTHIER, préfet de la région Bretagne, préfet de la zone défense et de sécurité Ouest, préfet d'Ille-et-Vilaine ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2020 DRAC/DSG en date du 16 novembre 2020 portant délégation de signature à Mme Isabelle CHARDONNIER, Directrice régionale des affaires culturelles de Bretagne ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 18 novembre 2020 portant subdélégation de signature ;

VU le dossier de demande anticipée de prescription archéologique préventive en date du 01 mars 2021 présenté par la ville de Carnac sur un terrain situé sur le site de Kérabus à Carnac, reçu par la Direction régionale des affaires culturelles de Bretagne, Service régional de l'archéologie le 04 mars 2021 ;

CONSIDÉRANT que, en raison de leur localisation et de leur superficie (23 576 m²), les travaux envisagés sont susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique. En effet, les aménagements sont projetés sur un terrain jouxtant directement le monument mégalithique majeur des alignements du Ménéac, classé au titre des Monuments Historiques, et dans un secteur environné de sites archéologiques ;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de mettre en évidence et de caractériser la nature, l'étendue et le degré de conservation des vestiges archéologiques éventuellement présents afin de déterminer le type de mesures dont ils doivent faire l'objet ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Un diagnostic archéologique sera réalisé sur le terrain faisant l'objet des aménagements, ouvrages ou travaux susvisés, sis en :

Région : Bretagne

Département : Morbihan

Commune : Carnac

Lieu-dit : Kérabus

Cadastre : section : BM parcelles : 327

L'emprise soumise au diagnostic, d'une superficie de 23 576 m², est figurée sur le document annexé au présent arrêté.

Le diagnostic archéologique comprend, outre une phase d'exploration du terrain, une phase d'étude qui s'achève par la remise du rapport sur les résultats obtenus.

Article 2 : Le diagnostic sera réalisé sous la maîtrise d'ouvrage de l'opérateur d'archéologie préventive retenu. Les conditions de sa réalisation seront fixées contractuellement en application des articles R. 523-30 à R. 523-38 du Code du patrimoine susvisé.

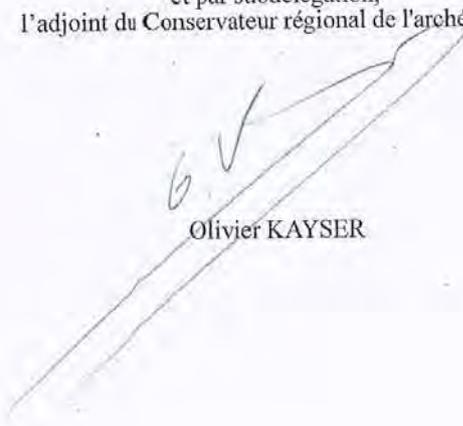
Il sera exécuté conformément au projet d'opération élaboré par cet opérateur sur la base des prescriptions annexées au présent arrêté.

Article 3 : Le mobilier archéologique recueilli au cours de l'opération de diagnostic est conservé par l'opérateur d'archéologie préventive retenu le temps nécessaire à son étude qui, en tout état de cause, ne peut excéder cinq ans à compter de la date de fin de la phase terrain du diagnostic.

Article 4 : La Directrice régionale des affaires culturelles est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à la ville de Carnac, Mairie de Carnac, Place de la Chapelle BP80, 56341 Carnac cedex, au Service Départemental d'Archéologie du Morbihan et à l'Institut national de recherches archéologiques préventives.

Fait à Rennes, le 10 mars 2021

Pour le Préfet de la région Bretagne
et par subdélégation,
l'adjoint du Conservateur régional de l'archéologie


Olivier KAYSER

Destinataires :

Ville de Carnac

CD 56

INRAP

Copie :

Préfecture du Morbihan



**Cahier des charges
annexé à l'arrêté n° 2021-119
portant prescription de diagnostic archéologique**

**Le Préfet de la région Bretagne
Préfet d'Ille-et-Vilaine**

région :	Bretagne	
département :	Morbihan	
commune :	Carnac	
lieu-dit :	Kérabus	
cadastre : section :	BM	parcelles : 327
pétitionnaire :	Ville de Carnac	

Emprise du diagnostic archéologique : 23 576 m²

Objectifs :

Le terrain de Carnac où est situé le projet de construction jouxte directement au nord le site majeur des alignements du Méneac à propos duquel les anciens plans produits par différents auteurs (notamment H. Raïson du Cleuziou en 1873) laissent envisager une envergure plus importante que les limites actuelles. De fait, ce terrain dédié au stationnement de camping-cars se situe précisément entre cet alignement mégalithique imposant et le tumulus de Mané Runel situé un peu plus au nord, deux sites qui étaient peut-être en lien.

Outre cet environnement archéologique monumental, la construction envisagée est située à proximité immédiate d'un lotissement où une opération de fouille préventive réalisée par l'INRAP en 2005 a mis en évidence des traces d'une occupation d'époque Néolithique et/ou de l'âge du Bronze sous forme d'un empiérement évoquant les restes d'un foyer associé à du mobilier céramique et lithique attribuable au Néolithique final. Deux pièces lithiques (nucleii) remontant à l'époque du paléolithique ont également été découvertes lors de ce diagnostic.

Compte-tenu de l'abondance de tous ces vestiges à proximité, l'opération de diagnostic archéologique par sondages permettra de vérifier la présence de vestiges archéologiques complémentaires sur la totalité de l'emprise du projet, et le cas échéant de les caractériser.

Elle devra également permettre d'évaluer l'impact des travaux sur les vestiges, de rendre compte de leur nature, de leur étendue et de leur complexité, de leur chronologie ainsi que leur état de conservation.

Principes méthodologiques :

Le diagnostic archéologique sera à réaliser sur l'emprise du projet d'aménagement conformément au plan annexé, selon un mode opératoire adapté. Outre les tranchées de sondages réalisées au moyen d'une pelle mécanique équipée d'un godet lisse travaillant en mode rétro, de plus larges fenêtres pourront être ouvertes en tant que de besoin afin de favoriser l'identification, la lecture et la datation d'éventuels niveaux de sols ou traces d'activités plus ténues. Des décapages manuels pourront être

réalisés au niveau des faits archéologiques mis au jour et des sondages également manuels pourront être effectués pour préciser la puissance et la complexité stratigraphique sur la base d'un échantillonnage raisonné. Un effort particulier devra être porté aux emplacements des voies cheminant à travers bois et zones humides et par l'ouverture d'un large décapage à l'emplacement prévu pour les aires de stationnement . Au total, au moins 10 % de l'emprise devront être sondés.

Compte-tenu de la présence d'une zone humide, des observations sédimentaires, géomorphologiques pourront, si besoin, être effectuées.

Le service régional de l'archéologie devra être informé du démarrage du chantier, ainsi que des découvertes significatives.

Les sondages, comme les fenêtres complémentaires, seront replacés sur un plan général. Ils devront faire l'objet de relevés comportant les altitudes des ouvertures et des fonds de fouilles, ainsi que des coupes stratigraphiques (avec cotes altimétriques) et des photographies.

Le site sera replacé dans son contexte topographique, archéologique, historique et géographique (cadastres et plans anciens notamment).

Le rapport de diagnostic comportera une version en format pdf destinée à un versement dans la bibliothèque numérique de la D.R.A.C. Bretagne et consultable en ligne, ainsi qu'un plan d'emprise de l'opération de diagnostic figurant les zones ouvertes (sondages, fenêtres, zones éventuellement décapées) et les structures mises au jour, en format shape.

Fait à Rennes, 10 mars 2021

Pour le Préfet de région Bretagne
et par subdélégation
l'adjoint du Conservateur régional de l'archéologie



Olivier KAYSER

Projet d'intervention

Diagnostic archéologique D137987
CARNAC (56), KÉRABUS

Projet scientifique d'intervention

1.- Identification administrative de l'opération

Région	Bretagne	Département	Morbihan
Commune	Carnac		
Lieu-dit	KÉRABUS		
Cadastre	Carnac : BM 327		

Prescription	N° Arrêté	Réception	Surface	Attribution	Envoi projet
Initiale	2021-119	16-03-2021	23576 m ²	26/03/2021	23/1/2021
Modification					

Contexte actuel	Non-Stratifié	Contexte particulier	
Nature archéologique	Rural		

2.- Problématique scientifique

Conformément à l'arrêté de prescription n°2021-119, l'objet du diagnostic consiste à reconnaître l'existence et l'état de conservation des vestiges archéologiques. Cette étude doit permettre de rassembler tous les éléments techniques et scientifiques permettant l'élaboration d'un éventuel projet de fouille préventive.

- **Responsable d'opération pressenti :**

A définir ultérieurement

3.- Contraintes techniques

Les contraintes techniques seront déterminées ultérieurement après contact avec l'aménageur.

4.- Méthodes et techniques envisagées

Le diagnostic consistera en la réalisation de tranchées de sondage régulièrement réparties sur l'ensemble du projet. La surface sondée devra couvrir au moins 10% de l'emprise affectée par les travaux. Des fenêtres de décapage plus larges pourront être implantées afin d'évaluer plus finement l'état de conservation des vestiges. Un nettoyage manuel et le cas échéant, une fouille par échantillonnage seront réalisés sur les vestiges les plus significatifs du site afin de caractériser la nature et la chronologie des différentes entités archéologiques.

Le diagnostic explorera également les emplacements des futurs cheminements à travers bois et zones humides.

5.- Volume des moyens prévus

- **Tranche Ferme**

Moyens humains	Terrain	Etude
Responsable Opération	4 jours	3 jours
Technicien	3 jours	

Moyens mécaniques	Ouverture	Rebouchage
Pelle sur chenilles	3 jours	1 jour
Transfert	1	

- **Tranche Provisionnelle**

Moyens humains	Terrain	Etude
Responsable Opération	4 jours	4 jours
Technicien	4 jours	2 jours
Dessinateur		4 jours
Spécialiste (Céramique + Lithique)		6 jours
Spécialiste divers	3 jours	5 jours
Topographe	2 jours	1 jour

Moyens mécaniques	Ouverture	Rebouchage
Pelle sur chenilles	4 jours	2 jours

6.- Durée de réalisation et calendrier prévisionnel

Terrain	Etude	Calendrier prévu pour la phase terrain
7 jours	7 jours	A déterminer ultérieurement

7.- Observations complémentaires

Le Directeur-adjoint Scientifique et Technique

Nom du DAST
Michel-Alain Baillieu 

Arrêté de désignation



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BRETAGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale
des affaires culturelles

Service régional de l'archéologie

COURRIER RECU LE

INRAP GO

Arrêté n° 2021-442 du 7 décembre 2021

**Arrêté n° 2021-442 portant désignation du responsable scientifique
de l'opération d'archéologie préventive prescrite par arrêté n° 2021-119**

**Le Préfet de la région Bretagne
Préfet d'Ille-et-Vilaine**

VU le code du patrimoine, notamment son livre V - articles R 522-1 et R 523-22 ;

VU le décret du 28 octobre 2020 nommant M. Emmanuel BERTHIER, préfet de la région Bretagne, préfet de la zone défense et de sécurité Ouest, préfet d'Ille-et-Vilaine ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2020 DRAC/DSG en date du 16 novembre 2020 portant délégation de signature à Mme Isabelle CHARDONNIER, Directrice régionale des affaires culturelles de Bretagne ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 18 novembre 2020 portant subdélégation de signature ;

VU l'arrêté n° 2021-119 du 10 mars 2021 portant prescription d'un diagnostic archéologique à réaliser à CARNAC, rue de Kérabus (56) ;

CONSIDÉRANT que le responsable d'opération n'a pas été désigné par l'arrêté susvisé.

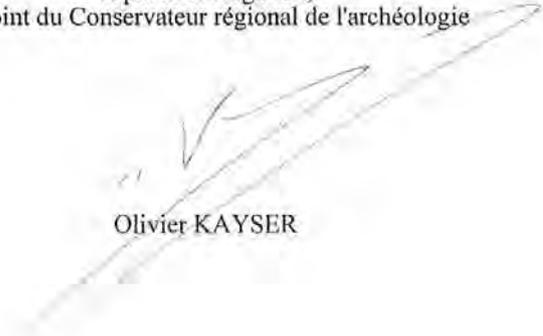
ARRÊTE

Article 1^{er} : Mme Sandra SICARD (Institut national de recherches archéologiques préventives) est désignée responsable scientifique du diagnostic prescrit par l'arrêté n° 2021-119, n° d'opération : 6084.

Article 2 : La Directrice régionale des affaires culturelles est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à Mme Sandra SICARD.

Fait à Rennes, le 7 décembre 2021

Pour le Préfet de la région Bretagne
et par subdélégation,
l'adjoint du Conservateur régional de l'archéologie


Olivier KAYSER

Destinataire :
Mme Sandra SICARD

Copie :
Inrap
Commune de Carnac

II. Résultats

1. Le cadre de l'opération

1.1 Circonstance de l'opération

Le projet de réaménagement du camping municipal de Kérabus sur une surface de 23 576 m² à 1.3km au nord du centre de la commune de Carnac est à l'origine de la prescription, par le SRA de Bretagne, d'un diagnostic archéologique. L'environnement archéologique justifiait pleinement cette prescription, particulièrement la proximité des alignements du Ménéac au sud de l'emprise.

Réalisé par deux archéologues entre le 18 et le 21 janvier 2021, ce diagnostic avait donc pour finalité de vérifier l'extension possible de ces alignements au delà des limites actuelles, mais plus largement de vérifier la présence de tous autres vestiges archéologiques néolithiques ou plus récents.

1.2 Cadre géographique et topographique général

Située sur le littoral morbihannais, la ville de Carnac se trouve à trois kilomètres de Plouharnel. L'emprise du diagnostic est localisée au nord du bourg, au lieu-dit Kérabus, le long de la route RD196 entre les hameaux du Ménéac et de la Croix-Audran. La zone est gagnée par l'urbanisation mais conserve encore plusieurs bois à l'est et à l'ouest.

Les parcelles concernées par le projet d'aménagement sont implantées sur une zone basse, dépourvue de relief, à une altitude moyenne de 18 m NGF.

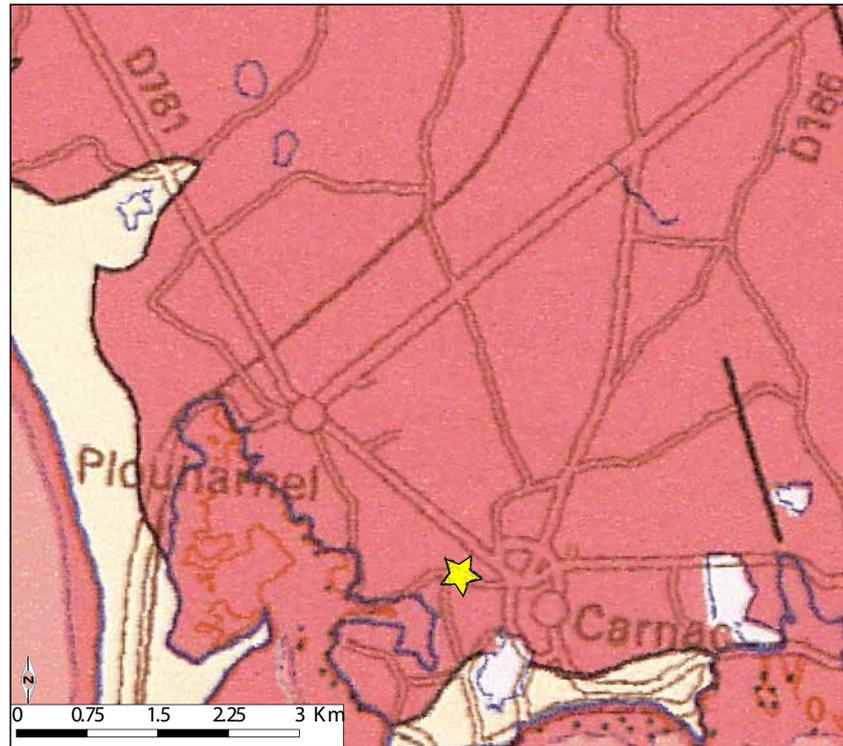


Fig. 1 Situation de l'emprise dans son contexte local © IGN,

1.3 Cadre géologique

Le substrat correspond à un granite à deux micas, de couleur beige clair, composé de quartz, de plagioclase calcique, de feldspath potassique, de biotite et de muscovite, appelé Granite de Carnac. C'est un granite à grain fin mais avec des passages porphyroïdes (fig. 2).

Sur l'emprise du diagnostic, le substrat se présente majoritairement sous forme d'arène gris/bleu de laquelle émergent plusieurs remontées de granite sain.



★ Localisation du diagnostic

ys Leucogranite à biotite et muscovite de Carnac-Sarzeau, à grain moyen-fin, à biotite et nombreux petits péloblastes sub-automorphes de feldspath - Carbonifère (37- /- 3M a)

■ Dunes, Sables dunaires "flandriens" (formations éoliennes littorales) - Holocène

■ Sables et graviers marins pléistocènes résiduels (dépôts marins littoraux et fluvio-marins) Pléistocène

Fig. 2 Extrait de la carte géologique de Vannes, 1/80000ème2001. © Infoterre, BRGM

Les formations superficielles ont une faible épaisseur (fig. 5).

Dans la partie est de l'emprise, plusieurs pointements granitiques marquent une remontée du substrat qui n'est recouvert que d'une quinzaine de centimètres par la terre végétale (fig. 3 et 6).

Dans la partie ouest de l'emprise, le recouvrement avoisine les 45 cm de profondeur (fig. 4). Il est formé par une terre végétale de limon brun foncé très homogène, de 25cm d'épaisseur en moyenne, qui recouvre, uniquement dans les tranchées 9 à 11, un niveau d'argile beige homogène d'une vingtaine de cm d'épaisseur (Us 1). C'est sur ce niveau que reposent les grands blocs mis au jour dans la tranchée 1. De fréquents dreikanTERS se retrouvent dans ce niveaux (quartz ou quartzite à facettes naturelles entièrement éolisés).



Fig. 3 Log ouest observé dans la tranchée 4
© S. Sicard, Inrap



Fig. 4 Log est observé dans la tranchée 8
© S. Sicard, Inrap

A l'est comme à l'ouest, le sommet de la terre végétale a été très perturbé par des niveaux de remblais destinés à niveller le terrain et le recouvrir d'un revêtement pour terrain de tennis. Ces remblais ont des épaisseurs très variables, entre 30cm dans la tranchée 1 à 1.40m dans la tranchée 7 (fig. 7). Leur présence a parfois rendu difficile la lecture du sol car ils sont constitués de gros blocs de granite mêlés à des sables gris/jaune. Ces blocs, une fois tassés se retrouvent enfoncés dans la terre végétale. Leur position stratigraphique était donc parfois difficile à déterminer (position primaire ou remblais ?). Seuls ceux clairement situés sous les remblais ont fait l'objet d'un nettoyage fin et d'observations détaillées.

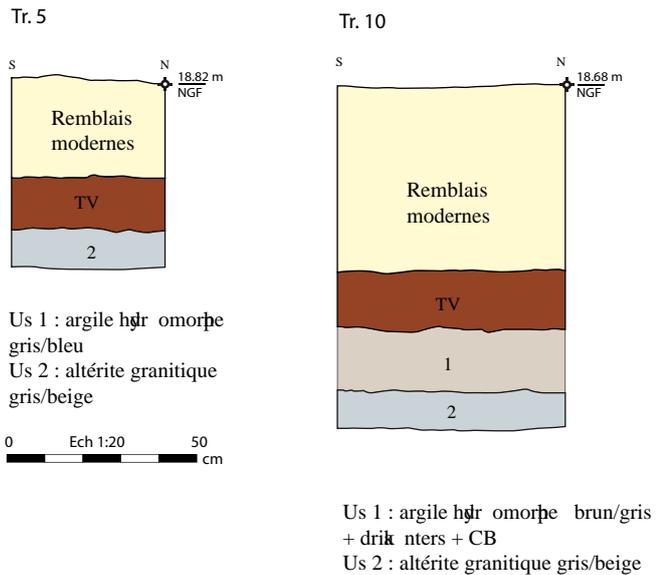


Fig. 5 Logs relevés dans les tranchées du diagnostic © S. Sicard, Inrap



Fig. 6 Substrat irrégulier mis au jour dans la tranchée 2 © S. Sicard, Inrap



Fig. 7 Tranchée 7 dans laquelle la hauteur des remblais était la plus importante © S. Sicard, Inrap

1.4 Contexte archéologique

La commune de Carnac est internationalement reconnue pour son patrimoine archéologique, particulièrement mégalithique, dont les plus emblématiques sont le tumulus Saint-Michel et les alignements de menhirs. L'inventaire réalisé en 2000 par Stéphane Blanchet avec la collaboration de T. Lhoro avait permis de répertorier 136 sites néolithiques dont 18 non localisés (Blanchet, 2000).

Etant donné cette richesse de l'environnement mégalithique, il serait vain de chercher l'exhaustivité. Aussi, nous contenterons nous de décrire les monuments qui se trouvent à proximité (fig. 9) :

Immédiatement au sud de l'emprise se trouvent les alignements du Ménéac, poursuivis par les alignements de Toulchignan qui en composent la partie la plus orientale. Ils sont constitués de plus de 1 170 de menhirs répartis en 11 rangées, sur une distance d'environ 950 m et une largeur d'environ 70 m (à l'est) à 100 m (à l'ouest). Cet ensemble est globalement orienté suivant un axe sud-ouest/nord-est. Leur taille décroît d'ouest (où certains atteignent les 4 m) en est. Les blocs utilisés sont restés bruts, même s'ils sont parfois très irréguliers. Ils proviennent en général d'affleurements naturels et non d'une exploitation en carrière.

Un relevé précis a été réalisé au XIX^e siècle par H. Du Cleuziou. Sa superposition au cadastre actuel montre que les alignements étaient plus fournis qu'aujourd'hui, notamment vers le nord où au moins deux lignes supplémentaires étaient visibles (fig. 8). Les menhirs appartenant à ces dernières pourraient se trouver encore dans les bois qui bordent les alignements au nord. Une "fouille" réalisée par Y. Lecerf en 1980 sur ces alignements a conduit, en plus de la redécouverte de nombreux mégalithiques, à la mise en évidence du très faible recouvrement sédimentaire, à la présence de systèmes de calage, parfois succinct et pas systématiquement disposé en fosse, et à la rareté du mobilier archéologique associé aux menhirs (Lecerf, 1980).

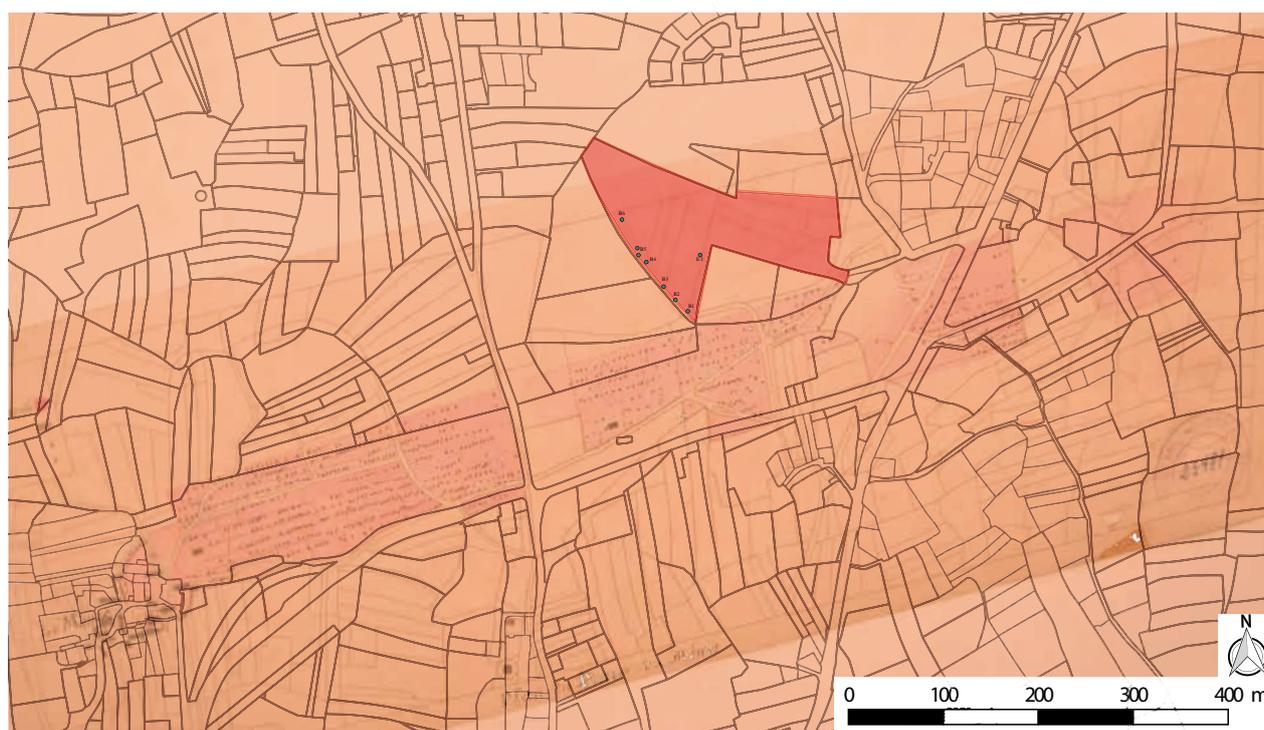


Fig. 8 Superposition du plan des alignements réalisés par H. Le Cleuziou sur le cadastre actuel, avec les limites d'emprise du diagnostic et les blocs erratiques relevés dans le bois © S. Sicard, Inrap

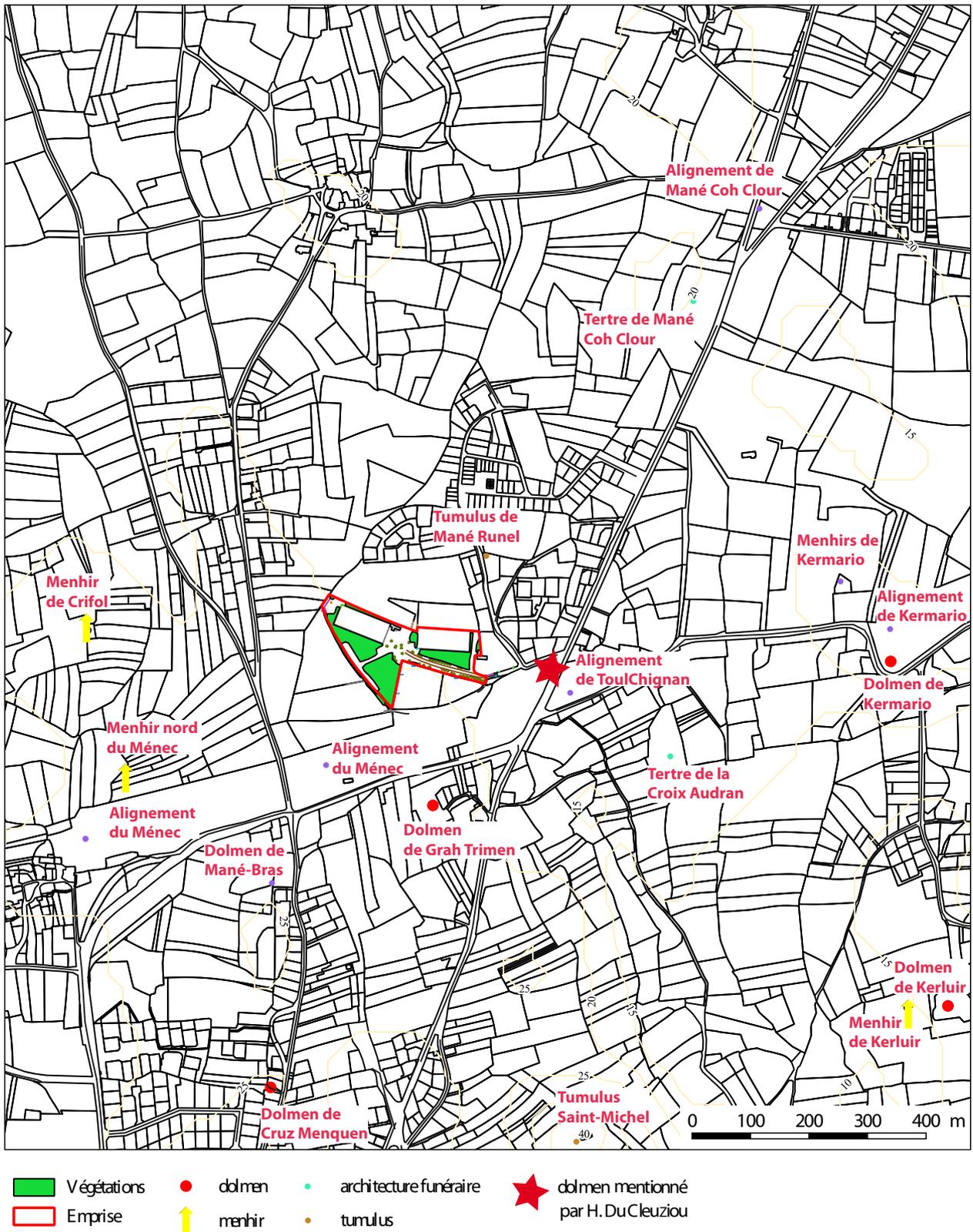


Fig. 9 Carte de répartition des sites mégalithiques répertoriés autour de l'emprise © S. Sicard, Inrap

Par ailleurs, sur un autre plan du XIX^e, un dolmen est dessiné à l'emplacement qui correspond aujourd'hui à l'entrée du camping (fig. 10). Ce dernier n'est pas répertorié à la carte archéologique et aucun vestige n'est visible sur place.



Fig. 10 Relevé effectué par H. Du Cleuzio sur la partie est des alignements du Ménec et la partie ouest de ceux de Toulchignan. Le cercle correspond au relevé d'un monument mégalithique disparu © Document fourni par C. Boujot

A l'est de l'emprise, l'ensemble de Kermario est le plus développé des "champs de menhirs" carnacois puisqu'il atteint 1100m de long avec plus de 980 pierres. Comme au Ménec, l'orientation générale est SW-NE mais la disposition des files y est moins régulière. Un dolmen à couloir marque son extrémité occidentale.

Trois monuments funéraires principaux bordent les alignements du Ménec au sud. Il s'agit d'ouest en est du dolmen de Mané-Bras, de celui de Grah Trimén et du tertre de la Croix-Audran. Le diagnostic réalisé par V. Brisotto à proximité de ce dernier n'avait pas mis au jour de structures archéologiques (Brisotto, 2011).

Deux diagnostics, réalisés par S. Hinguant en 2005 et 2006 sur deux parcelles situées à moins de 300m à l'est de notre emprise n'ont également livré aucune information archéologique (Hinguant, 2005, 2006). De nombreux autres diagnostics ont été réalisés dans la zone depuis 1993, mais sans grands résultats.

Seul celui de S. Blanchet réalisé en 2005 au Runel, à une centaine de mètres au nord de notre emprise, à proximité du tumulus de Mané Runel a fourni des indices d'une occupation protohistorique caractérisée par un épendage diffus de mobilier lithique et céramique, associé à un reste de foyer empierré, sur une surface de 300m² (Blanchet, 2005).

1.5 Stratégie et méthodes mises en œuvre

Le diagnostic a été conduit par deux archéologues du 18 au 21 janvier 2022.

Réalisé à l'aide d'une pelle mécanique équipée d'un godet de 3m, il a consisté en l'ouverture de 10 tranchées espacées d'une douzaine de mètres, couvrant la surface des deux zones de terrain de tennis (soit seulement 6542m² sur les 23576m² prescrits), excluant les zones boisées et les chemins forestiers qui n'étaient pas destinés à être impactés par les futurs travaux. Quelques extensions ont été réalisées afin de caractériser au mieux les vestiges potentiels, plus particulièrement dans les tranchées 4, 6 et 10.

L'ensemble affecte une surface sondée de 794m², soit 12.14 % de celle impactée par les futurs travaux, mais seulement 3.4% de la surface de l'emprise prescrite (fig. 8).

L'orientation des tranchées suit un axe NNE/SSO. Pour toutes, il a fallu enlever l'enrobé des tennis puis les niveaux de remblais (de 25 cm dans les tranchées 1 à 5 à 1.40 m d'épaisseur dans la tranchée 7) pour pouvoir découvrir la terre végétale.

La profondeur de chaque tranchée a été conditionnée à l'apparition de vestiges ou du substrat, ici de l'arène granitique ou du granite diaclasé.

L'enregistrement du très rare mobilier archéologique s'est fait classiquement par unité stratigraphique.

Les données spatiales ont fait l'objet d'un relevé systématique par la cellule topographique de l'INRAP, à l'aide d'un GPS. Une couverture photographique sur support numérique a été réalisée pour l'ensemble des données et un relevé photogrammétrique a été réalisé pour les blocs de la tranchée 10.

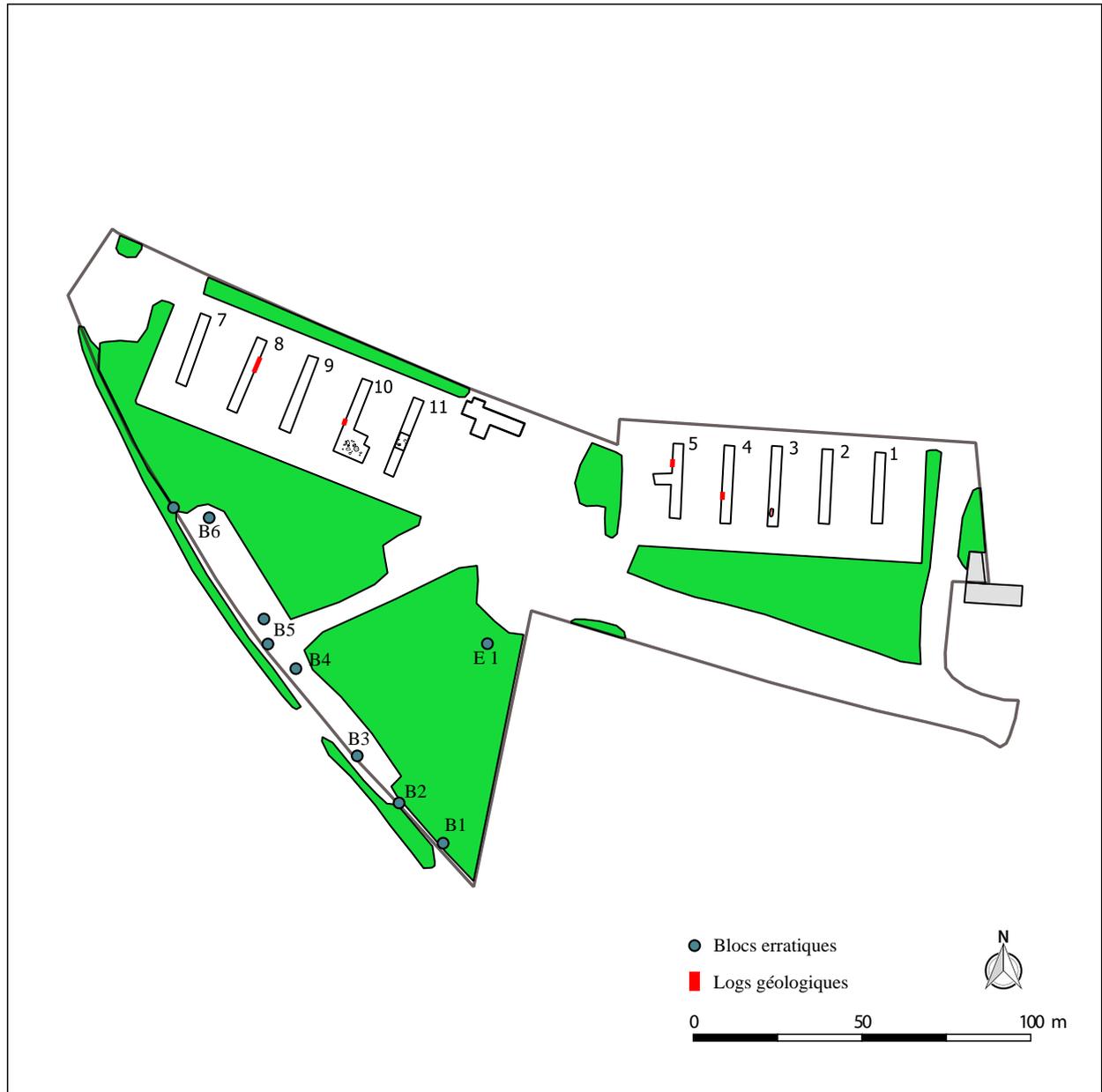


Fig. 11 Plan général des tranchées du diagnostic et des structures et blocs mis au jour © S. Sicard, Inrap

2. Présentation des données archéologiques

L'intervention a permis de mettre au jour plusieurs blocs mégalithiques ainsi qu'une fosse empierrée dans la tranchée 10, sur une surface d'environ 70 m² (fig. 11). Ces blocs sont couchés et recouverts par la terre végétale. La tranchée 11 a également livré quelques blocs moins imposants associés à quelques rares fragments de céramique. Enfin, une structure de combustion, probablement plus récente a été découverte dans la tranchée 3. Enfin, quelques blocs erratiques ont été observés dans le bois mais ils semblent pour la plupart avoir été déplacés.

2.1 Description par tranchée

2.1.1 La tranchée 3

Cette tranchée a livré, à son extrémité sud, une fosse de 2.10 m de long et 0.90 m de large, d'orientation nord/sud (fig. 11 et 12). Creusée dans le substrat, elle n'était conservée que sur 0.15 m de profondeur (fig. 13). Le remplissage est constitué d'un unique limon brun noir particulièrement charbonneux en partie nord-est. Le substrat est partiellement rubéfié. Il s'agit donc d'une structure de combustion (four très arasé ?). Elle n'a pas livré de mobilier archéologique et elle est isolée dans la partie est de l'emprise.



Fig. 12 Vue vers le sud de la surface de la fosse mise au jour dans la tranchée 3 © S. Sicard, Inrap



Fig. 13 Vue de la fosse mise au jour dans la tranchée 3 après fouille © S. Sicard, Inrap

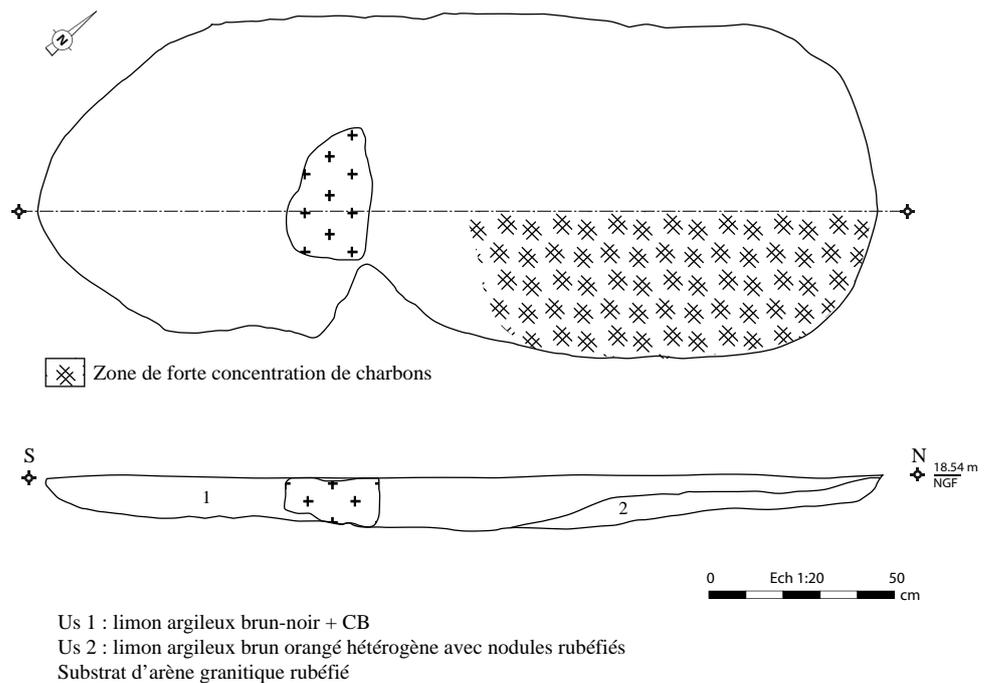


Fig. 13 Plan et coupe de la fosse mise au jour dans la tranchée 3 © H. Morzadec Inrap

2.1.2 La tranchée 8

Cette tranchée implantée dans la partie ouest de l'emprise présente un niveau de remblais épais (1 m de hauteur) et constitué de très nombreux blocs de granite emballés dans des sables gris/jaune. Lors du tassement de ces remblais, la terre végétale a été très perturbée, notamment par des roulements d'engins. C'est ce qui explique que la surface de la terre végétale est très irrégulière et qu'apparaissent plusieurs ornières (fig. 14).

Aucune structure n'a été mise au jour dans la tranchée mais deux très gros blocs découverts à la base des remblais ont retenu notre attention. Ils n'ont pas pu être observés dans la tranchée car les conditions de sécurité n'étaient



Fig. 14 Coupe est réalisée dans la tranchée 8. On voit ici nettement que la terre végétale a une surface très irrégulière du fait des remblais sus-jacents © S. Sicard, Inrap

pas présentes pour pouvoir descendre dans la tranchée qui dépassait 1.30m de profondeur et avait des bords très instables du fait des remblais. Nous avons donc demandé au pelleur de déposer ces blocs au bord de la tranchée. Ils ne portent ni traces de débitage, ni traces de régularisation, mais ont des arêtes émoussées et des surfaces qui sont des surfaces d'affleurement. Tous les deux disposent d'une face diaclasée qui aurait parfaitement convenu comme base de menhir.

Le premier bloc a été découvert à 1.10 m sous la surface. Il est de forme conique, en granite fin (fig. 15). Les surfaces et arêtes sont émoussées sur trois côtés tandis que le quatrième correspond à une surface de diaclase. Il mesure 1 m de long et 60 cm de large.

Le second bloc a été découvert à 0.80 m sous la surface. Il est de forme quadrangulaire (fig. 16). Trois côtés sont des faces d'affleurement tandis que la quatrième correspond à une surface diaclasée. Il mesure 0.95 m de haut pour 0.80 m de large et 0.30 m d'épaisseur.

Tous deux ont des caractéristiques générales qui peuvent les rapprocher des petits menhirs des alignements du Ménec. Cependant, rien ne permet ici de l'affirmer d'autant qu'ils sont en position secondaire (aucune fosse de calage n'a été découverte) et qu'ils peuvent avoir été apportés avec les remblais (leur situation stratigraphique à l'interface entre les remblais et la terre végétale ne permettant pas de répondre avec certitude à la question), même s'ils sont plus imposants que la moyenne des blocs utilisés pour les remblais.



Fig. 15 Deux vues du premier bloc mis au jour dans la tranchée 8 © S. Sicard, Inrap



Fig. 16 Deux vues du second bloc mis au jour dans la tranchée 8 © S. Sicard, Inrap

2.1.3 La tranchée 10

C'est la tranchée qui a livré le plus de vestiges archéologiques. Il s'agit essentiellement de blocs mégalithiques associés à des blocs plus petits et à un empierrement circulaire (fig. 17).



Fig. 17 Vue générale des blocs mis au jour dans la tranchée 10 © S. Sicard, Inrap

Trois blocs mégalithiques sont disposés à quelques mètres les uns des autres.

Le bloc 1 est quadrangulaire (fig. 19). Il mesure 1.10 m de long par 0.70 m de large et, à l'endroit du sondage, 0.25 m d'épaisseur. Ses arêtes sont émoussées. Un galet ayant servi de percuteur se trouvait contre le bord sud du bloc.

Le bloc 2 est cordiforme et cassé en 2 dans sa longueur (fig. 20). Il mesure 1.30 m de long, 1.28 m de large et au moins 0.15 m d'épaisseur. Six blocs de 30cm de côté en moyenne le bordent sur le côté sud.

Le bloc 3 est grossièrement circulaire et son pourtour est encoché (fig. 21). Il mesure 0.85 m de diamètre et au moins 20 cm d'épaisseur.

Des blocs plus petits (entre 0.60 et 0.70 m de long) sont disposés en périphérie. Ils offrent également des surfaces émoussées (affleurement) et régulières (fig. 18).

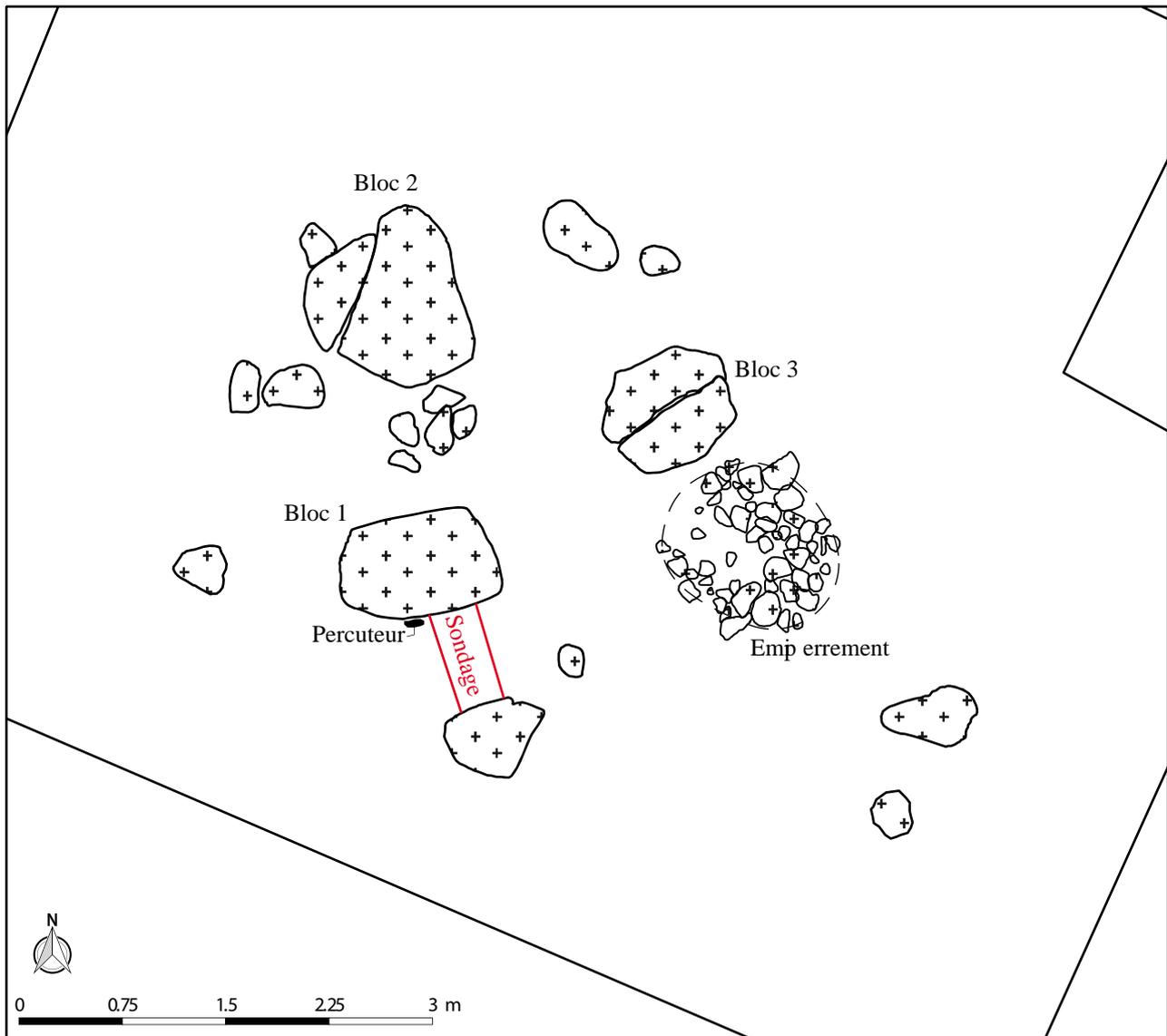


Fig. 18 Plan de détail des blocs mis au jour dans la tranchée 10 © S. Sicard, Inrap



Fig. 19 Bloc 1, tranchée 10 © S. Sicard, Inrap



Fig. 20 Bloc 2, tranchée 10 © S. Sicard, Inrap



Fig. 21 Bloc 3, tranchée 10 © S. Sicard, Inrap

Leur face visible est très plate et régulière. Leur volume ne peut être restitué sans une fouille complète. Si la face visible donne l'impression qu'il peut s'agir de dalles plates, le sondage montre que le bloc 1 est en fait plus trapu qu'envisagé. Pour autant, seule une fouille permettrait de vérifier la nature de ces blocs (menhirs, orthostates...?). Dans tous les cas, ils participent probablement à une ou des structures mégalithiques démantelées.



Fig. 22 Vue de l'empierrement, dans la tranchée 10
© S. Sicard, Inrap

Un ensemble de petits blocs (entre 20 et 30 cm de côté) plus altérés que les gros forment un empierrement circulaire de 1.20 m de diamètre (fig. 22). Ils sont disposés en double couronne et ménagent une partie centrale vide. Il n'a pas été possible de distinguer un contour de fosse mais le caractère très humide du sédiment a rendu le nettoyage puis les observations peu efficaces. C'est également pour cette raison que le choix a été fait de ne pas sonder la structure. D'après ses caractéristiques, cette concentration peut correspondre à une structure à pierres chauffées. Aucune trace de chauffe n'a été directement observée sur les pierres, mais ces traces ne sont pas toujours aisées à mettre en évidence sur le granit et leur caractère altéré pourrait malgré tout résulter d'une exposition au feu. Il peut également s'agir d'une fosse d'implantation de menhir ce qui impliquerait alors éventuellement qu'un des blocs mégalithiques (le bloc 3?) y était installé. Ces blocs semblent un peu petits en comparaison de ceux mis en évidence dans les fosses de calage sur le site du Plasker à Plouharnel (Blanchard, à paraître) mais ne dépareilleraient pas dans les calages observés par Y. Lecerf dans les alignements du Ménéac (Lecerf, 1980).

L'ensemble des blocs apparaît dans la terre végétale. Le sondage réalisé au pied du bloc 1 a permis de voir qu'il reposait sur l'Us 1 et avait donc été couché à une période antérieure à la mise en place du sol actuel. L'Us 1 est une argile limoneuse brun/gris dans laquelle on trouve de petits dreikanTERS et des charbons de bois (fig. 23 à 25).

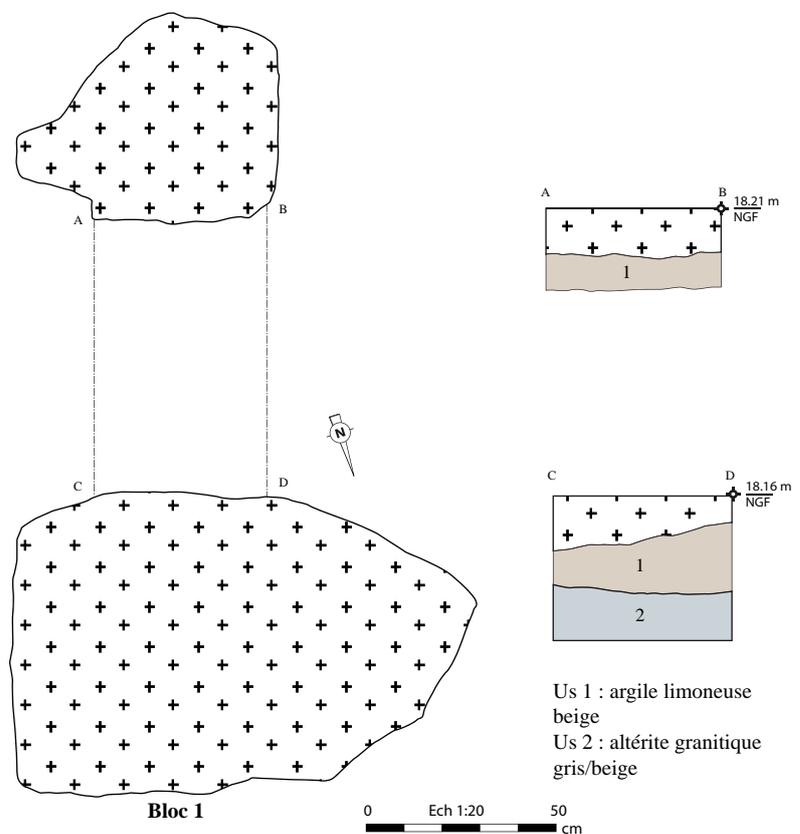


Fig. 23 Plan et coupe du sondage réalisé au pied du bloc 1, dans la tranchée 10 © S. Sicard, Inrap



Fig. 24 Vue de la coupe réalisée au pied du bloc 1, dans la tranchée 10
© S. Sicard, Inrap



Fig. 25 Vue du sondage réalisé au pied du bloc 1, dans la tranchée 10
© S. Sicard, Inrap

2.1.4 La tranchée 11

Dans cette tranchée quatre blocs principaux ont été mis au jour sur un espace assez restreint de moins de 15m² (fig. 26). Comme dans la tranchée précédente, le sommet de ces blocs apparaît dans la terre végétale tandis que leur base semble reposer sur l'Us 1. Ici encore le sommet de la terre végétale a été très perturbé lors de la réalisation des terrains de tennis. De ce fait, la position stratigraphique stricte des blocs n'est pas assurée. Ils reposent à l'interface entre la base de la terre végétale et l'Us 1. Ils sont recouverts par la terre végétale mais aussi par les remblais.



Fig. 26 Vue des blocs mis au jour dans la tranchée 11. On voit nettement sur la coupe de droite l'irrégularité du sommet de la terre végétale © S. Sicard, Inrap

Ils sont moins imposants que ceux mis au jour dans la tranchée 10, les plus grands ne dépassant pas 0.60 m de côté et 0.20 m d'épaisseur. Ils sont de forme quadrangulaire aux arêtes émoussées et aux surfaces d'affleurement. Il ne s'agit donc pas de blocs d'extraction. Aucune organisation spatiale n'est perceptible (fig. 27). Deux se trouvent côte à côte, associés à quelques blocs décimétriques, mais aucune fosse n'a été détectée autour des blocs, et leur disposition ne permet pas de déterminer s'ils sont en position primaire (fig. 28).

Il peut s'agir de blocs erratiques provenant des remontées granitiques locales, mais étant donné l'absence de pointements granitiques dans cette tranchée, ce sont forcément de blocs déplacés par une action anthropique. Il est par contre impossible de dater cette action d'après les résultats du diagnostic. Même si quelques fragments de céramique protohistorique ont bien été mis au jour dans la terre végétale au cours du nettoyage de la tranchée, ils ne suffisent pas à affirmer l'appartenance de ces blocs à la même période.

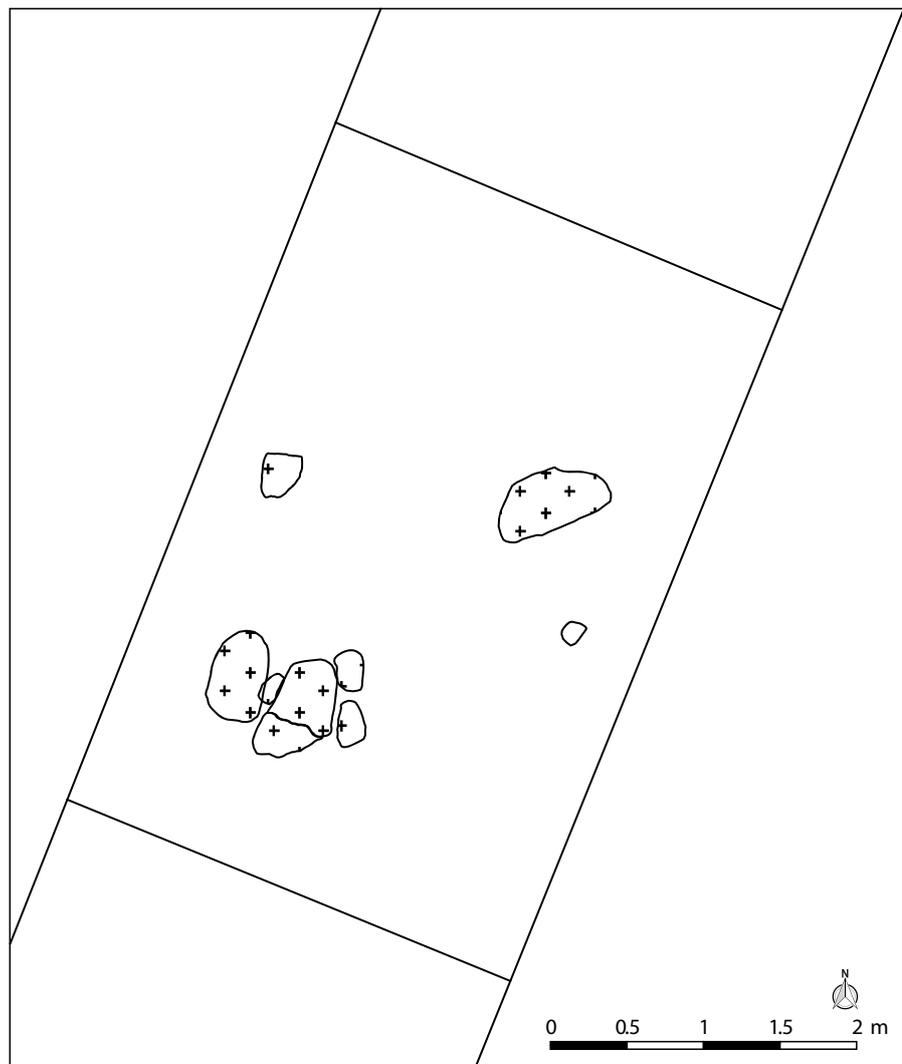


Fig. 27 Plan de détail des blocs mis au jour dans la tranchée 11 © S. Sicard, Inrap



Fig. 28 Vue des deux blocs côte à côte, mis au jour dans la tranchée 10 © S. Sicard, Inrap

2.1.5 Des blocs erratiques dans le bois

Dans le reste de l'emprise, où aucun sondage n'a été pratiqué du fait de la présence de bois conservés dans le futur projet d'environnement, une prospection sommaire a été réalisée. Il s'agissait de vérifier la présence éventuelle de blocs mégalithiques pouvant correspondre à des vestiges de lignes participant aux alignements du Ménéac.

Plusieurs blocs émergeant des sous-bois ont pu être localisés.

Certains semblent clairement déplacés (fig. 29), pour d'autres il est plus difficile d'être affirmatif sans réaliser de sondage au pied des blocs. Une remarque cependant, la plupart des blocs sont disposés sur un même axe, le long de la clôture sud de l'emprise. Cet axe est très discordant avec celui des lignes de menhirs du Ménéac (fig. 8) ce qui conduit à penser que ces blocs ont été repoussés sur le bord du terrain lors de son aménagement (il y a de nombreux rhododendrons qui indiquent un aménagement paysager du terrain).

Les observations ont été très limitées car ces blocs n'étaient que partiellement affleurants (fig. 30). Certains présentent des surfaces de fractures récentes (B4), d'autres des surfaces d'affleurement (B2 ou B3). L'ensemble E1 pourrait même correspondre à des blocs rapportés pour un aménagement moderne. Seul le bloc B5, dont seule une petite partie émerge de l'humus paraît "planté", donc être dans une position qui a potentiellement nécessité une intervention anthropique.



Fig. 29 Ensemble de blocs (E1) à l'extrémité sud-ouest du chemin © S. Sicard, Inrap



Fig. 30 Blocs découverts en lisière sud de l'emprise © S. Sicard, Inrap

2.2 Le mobilier archéologique

Le mobilier découvert est très rare. Il comprend 10 fragments de céramique et un galet ayant servi de percuteur. .

2.2.1 Le mobilier céramique

Seules les tranchées 3 et 11 ont livré du mobilier céramique.

L'unique tesson de la tranchée 4 a été découvert dans la terre végétale. Il correspond à un fond de céramique tournée, dont la surface gréseuse présente des traces de suie. Il peut être attribué à la période moderne.

Les fragments provenant de la tranchée 11 ont été mis au jour dans l'Us 1, au cours du nettoyage des blocs, à -0.65m sous la surface. Il s'agit de tessons très fragmentés et peu diagnostics (fig. 31).

Quatre fragments ont une surface très bien lissée, de couleur brun-gris qui contient de nombreuses inclusions de mica et une pâte semi-grossière qui permettent de les rattacher à la Protohistoire ancienne.

Les autres sont des fragments de panse à la pâte semi-grossière, à la surface brun-orangée et à la tranche noire comprenant de nombreuses inclusions de quartz qui évoquent la Protohistoire ancienne.



Fig. 31 Fragments de céramique, tranchée 11 © S. Sicard, Inrap



Fig. 32 Percuteur en grès, tranchée 10 © S. Sicard, Inrap

2.2.2 Le mobilier lithique

Il est constitué d'un unique percuteur en grès, de 11 cm de long par 6.8 cm de large et 4.6 cm d'épaisseur, mis au jour dans la tranchée 10, contre le bloc 1. De forme quadrangulaire, ce galet a été percuté sur une extrémité. Le reste de sa surface est naturelle (fig. 32)

3. Conclusion

Le diagnostic archéologique réalisé au lieu-dit Kérabus à Carnac a permis de mettre au jour plusieurs grands blocs couchés, associés à une fosse empierrée. L'ensemble évoque une possible structure mégalithique démantelée ou des menhirs couchés. Quelques blocs plus petits découverts dans une autre tranchée pourraient participer à cet ensemble.

Cette découverte, bien que très limitée spatialement est rendue intéressante par la proximité des alignements du Ménec dont les abords restent mal connus. Seule une fouille permettrait cependant de confirmer l'attribution chronologique de ces éléments et d'en comprendre l'organisation et la fonction.

Bibliographie

Blanchet 2000

BLANCHET (S.) — Inventaire du patrimoine archéologique de la commune de Carnac (56). Rapport de prospection diachronique. Service régional de l'archéologie de Bretagne.

Blanchet 2005

BLANCHET (S.) — Le Runel, Carnac (Morbihan). Rapport de diagnostic, Inrap Grand-Ouest, Cesson-Sévigné, SRA Bretagne, 16p.

Blanchet 2005

BLANCHET (S.) — Kérabus, Carnac (Morbihan). Rapport de diagnostic, Inrap Grand-Ouest, Cesson-Sévigné, SRA Bretagne, 8p.

Brisotto 2011

BRISOTTO (V.) — Impasse de la Croix Audran. Rapport de diagnostic, Inrap Grand-Ouest, Cesson-Sévigné, SRA Bretagne, 36p.

Hénaff 2016

HENAFF (X.) — 46 route de Ker Lann, Carnac (Morbihan). Rapport de diagnostic, Inrap Grand-Ouest, Cesson-Sévigné, SRA Bretagne, 42p.

Hinguant 2010

HINGUANT (S.) — Les structures à pierres chauffées du néolithique moyen de Montauban : feux domestiques, feux rituels ? Carnac, Morbihan, ZA de Montauban. Rapport de fouille préventive. Inrap Grand-Ouest, Cesson-Sévigné, Service régional de l'Archéologie, Rennes, 205 p.

Lecerf 1980

LECERF (Y.) — Intervention de sauvetage programmé sur les alignements du Ménéac et de la Croix Audran à Carnac (Morbihan). Rapport d'opération, DRAC de Bretagne, 28p.

Pirault 1995

PIRAULT (L.) — Diagnostic archéologique. Commune de Carnac, parcelles 40 AC, 71 AC, 134 AC, 86M, 84M. Rapport de diagnostic, Service régional de l'Archéologie de Bretagne.

Table des illustrations

Fig. 1 Situation de l'emprise dans son contexte local	25
Fig. 2 Extrait de la carte géologique de Vannes, 1/80000ème2001.	26
Fig. 3 Log ouest observé dans la tranchée 4	27
Fig. 4 Log est observé dans la tranchée 8	27
Fig. 5 Logs relevés dans les tranchées du diagnostic	27
Fig. 6 Substrat irrégulier mis au jour dans la tranchée 2	27
Fig. 7 Tranchée 7 dans laquelle la hauteur des remblais était la plus importante	27
Fig. 8 Superposition du plan des alignements réalisés par H. Le Cleuziou sur le cadastre actuel, le diagnostic et les blocs erratiques	28
Fig. 9 Carte de répartition des sites mégalithiques répertoriés autour de l'emprise	29
Fig. 10 Relevé effectué par H. Du Cleuzio sur la partie est des alignements du Ménec et la partie ouest de ceux de Toul Chignan.	30
Fig. 11 Plan général des tranchées du diagnostic et des structures et blocs mis au jour	32
Fig. 12 Vue vers le sud de la surface de la fosse mise au jour dans la tranchée 3	33
Fig. 13 Vue de la fosse mise au jour dans la tranchée 3 après fouille	33
Fig. 13 Plan et coupe de la fosse mise au jour dans la tranchée 3	34
Fig. 14 Coupe est réalisée dans la tranchée 8. On voit ici nettement que la terre végétale a une surface très irrégulière du fait des remblais sus-jacents	34
Fig. 15 Deux vues du premier bloc mis au jour dans la tranchée 8	35
Fig. 16 Deux vues du second bloc mis au jour dans la tranchée 8	35
Fig. 17 Vue générale des blocs mis au jour dans la tranchée 10	36
Fig. 18 Plan de détail des blocs mis au jour dans la tranchée 10	37
Fig. 19 Bloc 1, tranchée 10	37
Fig. 20 Bloc 2, tranchée 10	37
Fig. 21 Bloc 3, tranchée 10	37
Fig. 22 Vue de l'empierrement, dans la tranchée 10	38
Fig. 23 plan et coupe du sondage réalisé au pied du bloc 1, dans la tranchée 10	38
Fig. 24 Vue de la coupe réalisée au pied du bloc 1, dans la tranchée 10	39
Fig. 25 Vue du sondage réalisé au pied du bloc 1, dans la tranchée 10	39
Fig. 26 Vue des blocs mis au jour dans la tranchée 11. On voit nettement sur la coupe de droite l'irrégularité du sommet de la terre végétale	39
Fig. 27 Plan de détail des blocs mis au jour dans la tranchée 11	40
Fig. 28 Vue des blocs côte à côte mis au jour dans la tranchée 10.	41
Fig. 29 Ensemble de blocs (E1) à l'extrémité sud-ouest du chemin	41
Fig. 30 Blocs découverts en lisière sud de l'emprise	42
Fig. 31 Fragments de céramique, tranchée 11	43
Fig. 32 Percuteur en grès, tranchée 10	43

III. Inventaires techniques

Inventaire des faits

N° tranchée	N° de faits	Nature	Descriptif	Diamètre	Longueur	Largeur en mètres	Epaisseur	Mobilier céram	Mobilier autre	Datation
3	1	Structure de combustion	Limon argileux brun noir		2.10	0.90	0.15			Moderne ?

Inventaire du mobilier céramique

Tranchée	Fait	Us	Matériau	Nb restes	Poids restes	Observation	Datation
3		Terre végétale	Céramique	1		tesson de céramique fine	Moderne
11		Terre végétale	Céramique	9	15	tessons de céramique semi grossière	Protohistorique

Inventaire du mobilier lithique

Tranchée	Fait	Réf. archéo.	Type	Attribution	NR	Datation
10		-0.30m	Galet schiste	Percuteur	1	Néolithique ?

Chronologie
NÉOLITHIQUE

Carnac, Kérabus

Sujets et thèmes
BLOCS
MÉGALITHIQUES

Le diagnostic réalisé au lieu-dit Kérabus sur la commune de Carnac a permis de mettre en évidence plusieurs blocs mégalithiques ainsi qu'une fosse empierrée dans la tranchée 10, sur une surface de 70 m². Ces blocs sont couchés et recouverts par la terre végétale. La proximité des alignements du Ménec permet d'envisager plusieurs fonctions à ces aménagements : menhirs et fosses de calage ou d'autres aménagements périphériques complémentaires aux alignements. La tranchée 11 a également livré quelques blocs moins imposants associés à quelques rares fragments de céramique.

Mobilier
Céramique,
Lithique

Dans le bois existant sur l'emprise, une prospection succincte a révélé la présence de plusieurs grands blocs de granite. Leur position, sur un même axe, le long de la clôture méridionale de l'emprise permet de supposer que la majorité d'entre eux a été déplacée et repoussée en limite de propriété, cela d'autant plus certainement que l'axe selon lequel ils sont disposés est très discordant avec celui des lignes de menhirs du Ménec.